



SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code produit : **937**

Nom du produit : **Indicateur SO₂**

Numéro d'enregistrement REACH : Ce produit est un mélange - numéro d'enregistrement REACH : voir paragraphe 3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée

Utilisations identifiées : Réactif pour analyses

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Laboratoires Dujardin-Salleron 37210 Noizay France Tél. +33 (0)2 47 25 58 25
courriel : info@dujardin-salleron.com - site : www.dujardin-salleron.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence INRS : +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance/du mélange

Classification (Règlement (CE) N° 1272/2008)

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (Règlement (CE) N° 1272/2008)

Ce mélange ne nécessite pas d'étiquetage conformément au règlement (CE) N° 1272/2008

2.3 Autres dangers

Aucun à notre connaissance

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

Nature chimique : Solution aqueuse

3.1 Substance : non applicable

3.2 Mélange :

Composant non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Nom Chimique (Concentration) : Féculé (amidon) de pomme de terre (~ 0,5%)

Autre composant considéré comme non dangereux étant donné la concentration mise en œuvre

Règlement (CE) N° 1272/2008

Nom Chimique (Concentration) :

Sodium hydroxyde (< 0,2%)

N°CAS	N° CE	N° REACH	Classification
1310-73-2	215-185-5	01-2119457892-27-XXXX	Corrosion cutanée, Catégorie 1A, H314 Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1, H290

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnés dans ce chapitre, voir section 16

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais.

En cas de contact avec la peau: rincez abondamment à l'eau. Retirez immédiatement les vêtements souillés.

En cas de contact avec les yeux, rincez abondamment à l'eau, en maintenant les paupières écartées. Le cas échéant, consulter un ophtalmologiste.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 937

Nom du produit : Indicateur SO₂

V 16.3



En cas d'ingestion: Faire boire immédiatement de l'eau (2 verres au maximum), en cas de malaise, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Effets irritants possibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche ou dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible.

Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes : Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Évacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir section 8.

6.2 Protection pour la protection de l'environnement

N'exige pas de précautions spéciales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7.2 et 10). Ramasser avec un matériau absorbant et neutralisant par exemple le Trivorex ® (PREVOR). Evacuer pour l'élimination.

Nettoyer la zone contaminée.

6.4 Référence à d'autres sections

Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Une protection préventive de la peau est recommandée. Se laver les mains et le visage après le travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage :

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Ne pas utiliser des récipients en aluminium, étain ou zinc.

Température de stockage : + 15°C à +25°C

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 937

Nom du produit : Indicateur SO₂

V 16.3



SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Sodium hydroxyde (1310-73-2)

Base	Valeur	Valeurs limites seuil	Remarques
VLEP	Valeur Limite de moyenne d'Exposition	2 mg/m ³	Limite indicative

Dose dérivée sans effet (DNEL)

DNEL travailleurs, long terme	Effets locaux	par inhalation	1 mg/m ³
DNEL consommateur, long terme	Effets locaux	par inhalation	1 mg/m ³

Procédures recommandées de contrôle

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

contact total : Matière des gants : Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant : 0,11 mm
Temps de pénétration : > 480 min

contact par éclaboussures Matière des gants : Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant : 0,11 mm
Temps de pénétration : > 480 min

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374

Protection corporelle

Porter un vêtement de protection résistant aux bases, pourvu d'un marquage CE.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols

Type de filtre recommandé : P2

L'entreprise doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

N'exige pas de mesures de protection spéciales

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	liquide
Couleur	incolore
Odeur	inodore

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 937

Nom du produit : Indicateur SO₂

V 16.3



Seuil olfactif	non applicable
pH	env. 12,6 à 20°C
Point de fusion	pas d'information disponible
Point d'ébullition	pas d'information disponible
Point éclair	pas d'information disponible
Taux d'évaporation	pas d'information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	pas d'information disponible
Limite d'explosivité, inférieure	non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	non applicable
Pression de vapeur	pas d'information disponible
Densité de vapeur relative	pas d'information disponible
Densité relative	pas d'information disponible
Hydrosolubilité	soluble à 20°C
Coefficient de partage n- octanol/eau	pas d'information disponible
Température d'auto-inflammabilité	pas d'information disponible
Température de décomposition	pas d'information disponible
Viscosité, dynamique	pas d'information disponible
Propriétés explosives	non classé parmi les explosifs
Propriétés comburantes	non

9.2 Autres données

Densité apparente :	aucune donnée disponible
Indice de réfraction	aucune donnée disponible
Constante de dissociation	aucune donnée disponible
Tension de surface	aucune donnée disponible
Constante d'Henry	aucune donnée disponible

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir 10.3 ci-après

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable pendant 6 mois dans les conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions violentes avec :

Nitriles, composés de l'ammonium, cyanures, magnésium, composés nitrés organiques, substances organiques combustibles, phénols, substances oxydables, métaux alcalino-terreux en poudre, acides

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible

10.5 Matières incompatibles

Aluminium, Zinc, Etain

10.6 Produits de décomposition dangereux

en cas d'incendie: voir section 5.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 937

Nom du produit : Indicateur SO₂

V 16.3



Mélange

Toxicité aiguë par voie orale

Dose efficace – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë par inhalation

Dose efficace – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée

Dose efficace – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Irritation de la peau

Conséquences possibles : irritation légère

Dose efficace – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Irritation des yeux

Conséquences possibles : irritation légère

Dose efficace – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Sensibilisation

En cas de contact avec la peau

non sensibilisant

En cas d'inhalation

non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagenicité / Génotoxicité

Aucune donnée disponible

Cancérogénicité

Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible

Danger par aspiration

Aucune donnée disponible.

11.2 Informations supplémentaires

Des propriétés dangereuses ne sont pas exclues, mais peu probables en cas d'utilisation appropriée. A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Composants

Sodium hydroxyde (1310-73-2)

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 rat: 1350 mg/kg (IUCLID)

Irritation de la peau

Lapin : provoque des brûlures (RTECS)

Irritation des yeux

Lapin : provoque des brûlures (RTECS)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro

Action mutagène bactérienne (test de cellules de mammifères) : test micronucleus.

Résultat: négatif (bibliographie)

Test de Ames

Résultat: négatif (IUCLID)

Térogénicité

N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales. (bibliographie)

SECTION 12. Informations écologiques

Mélange

12.1 Ecotoxicité

Toxicité aiguë à court terme pour le poisson

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité chronique à long terme pour le poisson

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 937

Nom du produit : Indicateur SO₂

V 16.3



<i>Toxicité aiguë à court terme pour la daphnia</i> CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition	Aucune donnée disponible
<i>Toxicité chronique à long terme pour la daphnia</i> CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition	Aucune donnée disponible
<i>Toxicité aiguë à court terme pour les algues</i> CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition	Aucune donnée disponible
<i>Toxicité chronique à long terme pour les algues</i> CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition	Aucune donnée disponible
12.2 Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible
12.4 Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets néfastes

Eviter tout rejet dans l'environnement

Composants

Sodium hydroxyde (1310-73-2)

Toxicité pour le poisson

CL50 *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel): 45,4 mg/l; 96 h (solution à 50 %) (IUCLID)

CL50 *Gambusia affinis* (Guppy sauvage): 125 mg/l; 96 h (Fiche de données de sécurité extér.).

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 *Daphnia magna*: 76 mg/l; 24 h (solution à 50 %) (Fiche de données de sécurité extér.)

Toxicité pour les bactéries

CE50 *Photobacterium phosphoreum* : 22 mg/l ; 15 min (Fiche de données de sécurité extér.).

Biodégradabilité

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Transport par route (ADR/RID)
14.1 - 14.6 Ce mélange n'est pas soumis aux réglementations pour le transport routier.

Transport aérien (IATA)
14.1 - 14.6 Ce mélange n'est pas soumis aux réglementations pour le transport aérien.

Transport maritime (IMDG)
14.1 - 14.6 Ce mélange n'est pas soumis aux réglementations pour le transport maritime.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC
Sans rapport

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe risque aquatique (WGK) Pas d'information disponible

Restrictions professionnelles Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail et la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 937

Nom du produit : Indicateur SO₂

V 16.3



Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-dessus de la limite réglementaire (> 0.1 % (M/M) Règlement CE N° 1907/2006 (REACH), Article 57).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

SECTION 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Signification des abréviations et acronymes utilisés

Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous <http://www.wikipedia.org>.

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.